

BIO INFOS

# Le sevrage des veaux sur les fermes bios pose des problèmes économiques

**Sevrer tous ses veaux sur la ferme de naissance dans les conditions actuelles du marché peut s'avérer peu rentable. C'est dans ce contexte que s'insère le Projet Remontes 21.0, à la recherche de solutions.**

Par soucis d'éthique et de cohérence, le cahier des charges Bio Suisse impose une durée minimale de 90 jours d'allaitement à l'aide de lait entier pour les génisses d'élevage et les remontes d'engraissement et d'une quantité de 1000 litres de lait entier ingérée pour les veaux gras. La charge de travail supplémentaire, la quantité de lait qui n'est plus vendue, les besoins d'investissement en infrastructures spécifiques, mais aussi le manque de réseau entre naisseurs et engraisseurs, qui permettrait de valoriser les remontes d'engraissement, ont entraîné une fuite de plus de 35% des veaux issus de l'agriculture biologique suisse dans le canal conventionnel et cela est d'autant plus marqué dans les fermes laitières où ce chiffre atteint 67%.

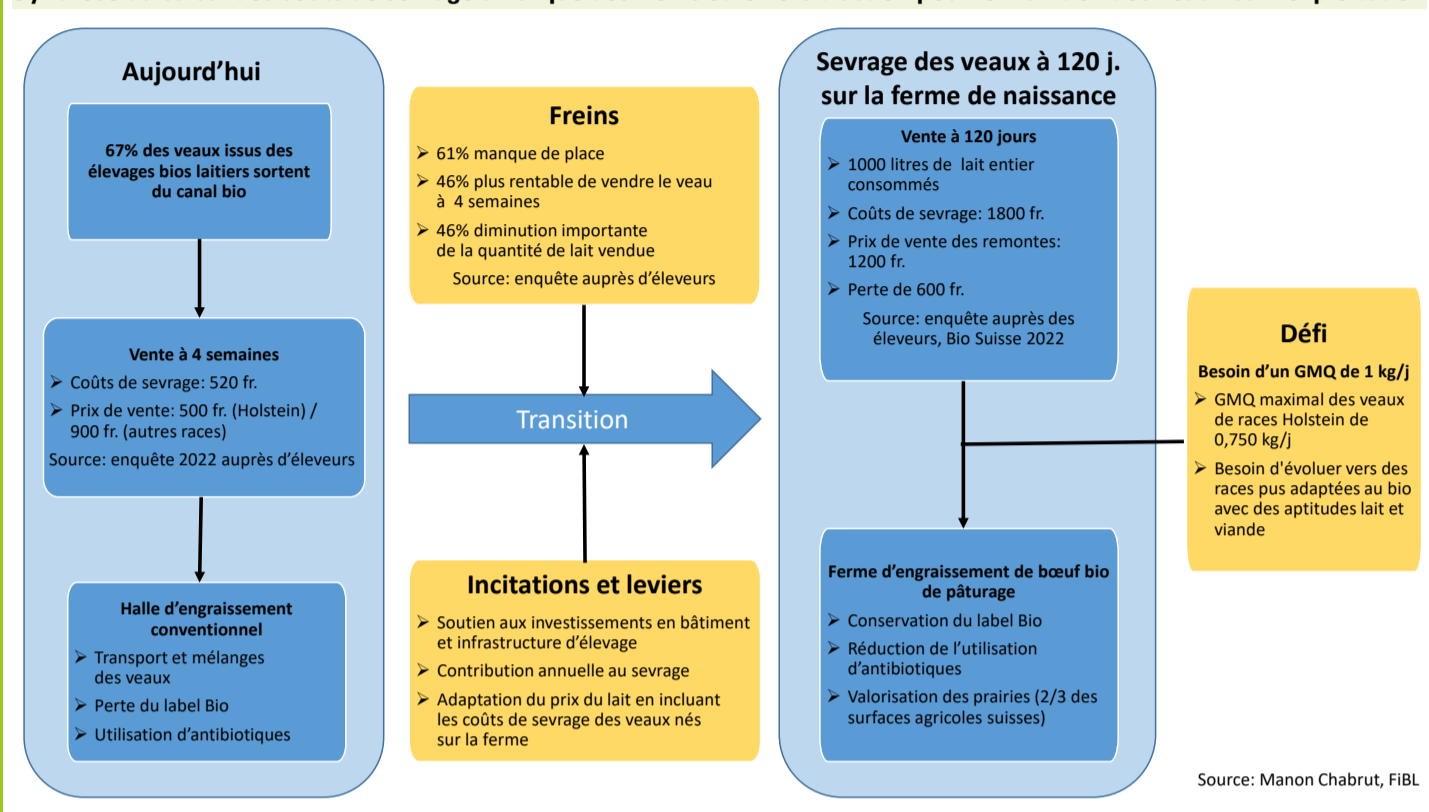
**Freins au sevrage**

Dans le contexte actuel, le sevrage de tous ses veaux n'est pas une option rentable. Lors des enquêtes menées par le FiBL et ProGana Bio Romandie, 61% des éleveurs disent manquer de place, 46% préfèrent vendre leur lait valorisé au prix du bio et 46% avouent être séduits par le prix des veaux à 4 semaines. Hormis la niche de la vente directe, la rentabilité du sevrage est limitée. Le problème majeur vient également du fait que la vente des veaux âgés de 3 à 5 semaines est économiquement plus intéressante. De plus, la plupart des éleveurs qui pratiquent le sevrage de tous leurs veaux disent devoir investir dans des bâtiments ou acheter des infrastructures telles que des niches à veaux, individuelles ou collectives, et des loues. L'allaitement entraîne une diminution de la quantité de lait vendu à un prix attractif et par conséquent une baisse de revenu sur toute la période de sevrage.

**Coûts du sevrage**

Lors du calcul des coûts de sevrage, on observe une hétérogénéité des coûts de la main-d'œuvre qui dépend du nombre de veaux. Logiquement, plus il y a de veaux, plus le temps de travail est rationnel. Le prix du lait livré à la laiterie varie énormément entre les fermes, selon leur localisation et selon l'utilisation en industrie ou fromagerie. En utilisant le prix moyen du lait biologique payé aux producteurs en 2021, on obtient un coût moyen de sevrage de 1800 francs. En se basant sur les données de la littérature et en considérant les 9 litres de lait entier par jour, on peut espérer avoir un gain moyen quotidien de 0,78 kg/jour. Pour un veau de race laitière de 40 kg, comme la Holstein, on obtient un gain d'environ 90 kg à 120 jours. Avec un prix moyen de 8,80 francs, la vente d'un veau de 130 kg revient à environ 1200 francs,

Synthèse du calcul des coûts de sevrage ainsi que des freins et leviers d'action pour le maintien des veaux sur l'exploitation



ce qui est inférieur de plus de 600 fr. au coût du sevrage. Actuellement, le coût engendré par un veau vendu à 4 semaines est d'environ 520 francs. Le prix moyen de vente des veaux de 9 fermes questionnées lors de l'enquête était de 500 fr. pour les veaux de race Holstein et de 900 fr. pour les veaux de races Montbéliardes ou Swiss Fleckvieh, ce qui permet aux agriculteurs de couvrir une bonne partie de leur frais, voire de dégager un bénéfice.

Les actions à mettre en place pour maintenir les veaux

bios sur leur ferme de naissance concernent donc principalement des aides financières annuelles pour couvrir une partie des frais de sevrage, soit environ 600 fr. par veau sevré sur la ferme.

Pour l'ensemble des troupeaux laitiers de Suisse romande cela représente une somme très élevée. Ces aides devraient aussi être accompagnées de subventions pour la construction de bâtiments ou l'achat d'infrastructures dédiés aux veaux à octroyer lors de la conversion à ce système.

De plus, le sevrage des veaux laitiers sur la ferme ne devrait pas être vu comme un atelier à part entière, mais devrait être pris en compte dans les charges de l'atelier bovin lait, cela permettrait notamment aux agriculteurs de relativiser les coûts de sevrage. Pour cela, il faudrait notamment inclure le prix de sevrage dans le prix du lait à la vente.

**Races laitières contre races à deux fins**  
L'accroissement journalier visé par les ateliers d'engrais-

sement de veaux se situe à environ 1 kg/jour. Cependant, les recherches réalisées montrent qu'avec un abreuvement *ad libitum*, les veaux de race très laitière consomment environ 9 litres de lait entier avec un gain moyen quotidien situé à 0,78 kg/jour.

Une solution pour obtenir un accroissement quotidien supérieur à 1 kg consiste à abreuver les veaux avec du lait en poudre, à 30% de protéines brute et à 20% de matière grasse, diluée de manière à obtenir 10 litres de liquide avec

un taux protéique de 55 g/kg, un taux butyreux de 36,3 g/kg et du lactose à 77,3 g/kg.

Cependant, le cahier des charges Bio Suisse interdit l'utilisation de lait en poudre lors de la période minimale de sevrage de 90 jours. Pour un lait de pâturage de moyenne montagne et des taux protéique de 34,5 g/kg, butyreux de 40,2 g/kg et de lactose de 48,4 g/kg, les veaux laitiers devraient consommer 16 litres de lait entier pour pouvoir arriver à un gain moyen quotidien de 1 kg/jour.

**Des ajustements au long de la filière**

Il est urgent de mettre en place des bonnes pratiques de sevrage sur les fermes de naissance afin de rationaliser le temps et donc réduire le coût total lié aux veaux jusqu'à 120 jours. Continuer de promouvoir les partenariats entre les fermes de naissance, de sevrage et d'engraissement entre fermes bios de Suisse romande par la création d'un réseau d'échanges de pratiques. Fixer un prix des remontes permettant de mieux couvrir les coûts de sevrage et acceptable par les engraisseurs. Mieux intégrer le sevrage de tous les veaux dans les coûts de production laitière et par conséquent dans le prix du lait. Créer une réelle plus-value sur la viande de pâturage bio et marquer une réelle différence de prix à l'étalage en fonction d'un cahier des charges exigeant.

MANON CHABRUT ET NATHANIEL SCHMID, FiBL SUISSE ROMANDE

PUBLICITÉ

**SOMMET DE L'ÉLEVAGE**

95 000 visiteurs | 1 500 exposants | 2 000 animaux

DE L'ÉLEVAGE - SALON N°1 - EN EUROPE

**4 > 7 Octobre 2022**  
Clermont-Ferrand | France

[www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)

**VISITEURS INTERNATIONAUX**

- > Réservez votre badge d'entrée gratuite
- > Inscrivez-vous à nos visites d'élevages sur [www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)

agrilys voyages d'élevage agricoles [www.agrilys-incoming.com](http://www.agrilys-incoming.com)

**Organisez votre séjour au SOMMET**  
Hébergement, transport, pré et post tours agricoles  
Tél : +33 (0)1 82 83 33 55  
[sommet@agrilys.fr](mailto:sommet@agrilys.fr)

**SOMMET DE L'ÉLEVAGE**  
#sommetelevage  
Vivez le SOMMET DE L'ÉLEVAGE toute l'année sur l'app mobile MySommet  
Téléchargez sur l'App Store et Google Play